

DOSSIER SPORTIF



« La croyance que rien ne change provient soit d'une mauvaise vue, soit d'une mauvaise foi.
La première se corrige, la seconde se combat. »

- Friedrich Nietzsche

EDITION DU 22/01/2010

SOMMAIRE

- I) COMMISSION SPORTIVE
- II) COMPETITIONS
 - 1) Les compétitions non sponsorisées
 - 2) Les compétitions sponsorisées
 - 3) Les compétitions particulières
 - 4) Les compétitions d'été
 - 5) La Borgo Cup
 - 6) La Race to Borgo
 - A) Généralités
 - B) Système d'attributions simplifié
- III) REGLES LOCALES
- IV) LEADERBOARD
- V) REMISES DES PRIX
- VI) SERIES DE JEU
- VII) ETIQUETTE
- VIII) SANCTIONS SPORTIVES
- IX) ARBITRAGE
- X) FORMULES DE JEU
- XI) EQUIPES DE CLUB
 - 1) Equipes et composition
 - 2) Candidatures et sélection
 - 3) Capitanat
 - 4) Entraînement
- XII) SITE INTERNET
- XIII) CALENDRIER DES COMPETITIONS
 - 1) Calendrier prévisionnel
 - 2) Remarques d'ordre général
- XIV) RESERVATION DES DEPARTS
- XV) ENSEIGNEMENT
 - 1) Opérations découverte
 - 2) Initiations
 - 3) Golf scolaire
 - 4) Rencontres interclubs
 - 5) Ecole de golf
 - 6) Entraînements
 - 7) Drapeaux et OPENS
- XVI) STARTER – COMMISSAIRE
- XVII) PREPARATION DU TERRAIN

I) LA COMMISSION SPORTIVE

La commission sportive a pour but premier d'organiser, de contrôler et de veiller au bon déroulement de la vie sportive du club. De fait, ses tâches sont :

- De créer et de mettre à jour le prévisionnel et le système type du calendrier des compétitions ; d'en assurer la cohérence
- De vérifier la cohérence des dates des compétitions, des opérations de découverte et d'initiation
- De vérifier l'accord des départs de compétitions avec le règlement avant leur publication
- D'organiser et de contrôler les opérations de partenariats avec les sponsors / la F.F.Golf, les compétitions, les opérations de découverte et d'initiation
- De rédiger et de mettre à jour les règles locales
- D'assumer le rôle de Comité d'Epreuve de toutes les compétitions organisées au club à l'exception des compétitions de ligue
- De veiller au respect des cadences de jeu, tant en compétitions qu'hors compétition
- De valider, d'invalider ou d'ajuster les heures de départs réservées afin d'en assurer au maximum la cohérence et permettre la fluidité du jeu
- De veiller au respect des règles dans leur ensemble
- De se porter garante de l'animation, de l'esprit de club, d'une bonne ambiance au sein du club et entre les membres
- D'assurer dans la mesure du possible la préparation et le bon déroulement des remises des prix
- De motiver les joueurs pour des déplacements dans d'autres golfs lors de championnats de ligue
- De superviser la création et le maintien des équipes de club
- D'assurer une équivalence dans les activités proposées pour tous les niveaux, tous les âges et tous les sexes
- D'assurer le marquage et le piquetage du terrain avant les compétitions
- De s'assurer du bon placement des départs et des drapeaux avant toute compétition
- De rédiger un bilan objectif de ses actions chaque semestre.

II) COMPETITIONS

L'organisation des compétitions est recadrée sous la forme suivante :

1) Les Compétitions non sponsorisées

Les départs des compétitions non sponsorisées se font au gré des joueurs et du secrétariat, qui a pour mission d'harmoniser au maximum les parties. La commission sportive se réserve le droit, si la situation l'impose, de modifier les départs problématiques ou potentiellement problématiques.

Les cadences de jeu doivent tout de même être respectées, même si aucune sanction (points de pénalité) n'est prescriptible en cas de retard.

Les règles locales s'appliquent. Le comité d'épreuve veille à les faire respecter et est pour cela investi de la qualité d'arbitre.

La Commission Sportive valide / invalide les départs avant leur affichage (voir attributions de la Commission Sportive).

2) Les compétitions sponsorisées

Les départs des compétitions sponsorisées individuelles se font obligatoirement par ordre d'index. Il n'est, par définition, pas modifiable. Seuls les cas considérés comme « de force majeure » seront étudiés par le comité d'épreuve avant modification.

Les joueurs d'une série ne pourront pas jouer avec des joueurs de série différente. Par exemple, un joueur de 1^{ère} Série Hommes ne pourra pas jouer avec une joueuse de 1^{ère} Série Dames, ou encore, un joueur de 2^{ème} Série Hommes, ne pourra pas partager sa partie avec un joueur de 1^{ère} Série Hommes.

Il existe toutefois une exception : si un ou deux joueurs d'une même catégorie n'ont d'autre partie disponible avec des joueurs de même catégorie, deux joueurs au minimum d'une autre catégorie (la plus proche par ordre d'index) pourront être intégrés à leur partie, sauf s'il s'agit de joueurs de sexe opposé, auquel cas sera rattachée la catégorie du même sexe la plus proche en index. En outre, on considérera que, si un tel cas n'est pas rencontré, une partie de 3 joueurs de même catégorie est complète. Voici un exemple qui pourrait se produire dans la pratique :

Joueur A : 4.7 d'index, 1^{ère} Série Hommes

Joueur B : 7.5 d'index, 1^{ère} Série Hommes

Joueur C : 16.8 d'index, 2^{ème} Série Hommes

Joueur D : 17.3 d'index, 2^{ème} Série Hommes

Si la compétition est complète et que les règles de concordance de séries ne peuvent s'appliquer, l'ordre d'index est respecté malgré les différences de séries.

Les cadences de jeu doivent être respectées. Si le retard d'une partie est trop importante, le commissaire et/ou l'arbitre/comité d'épreuve peuvent intervenir, soit en demandant à la partie de laisser passer les joueurs qui la succèdent, soit en sanctionnant de deux points de pénalité l'intégralité de la partie lors du recording.

Les règles locales s'appliquent (voir Compétitions non sponsorisées).

La Commission Sportive vérifie impérativement les départs avant leur affichage (voir attributions de la Commission Sportive).

3) Les compétitions particulières

Les départs se font dans la mesure du possible en respectant une cohérence permettant le bon déroulement du jeu : cadences de jeu, ambiance.

La commission sportive se réserve le droit d'intervenir sur parcours si les cadences de jeu ne sont pas respectées et risquent d'engendrer un retard trop important, pouvant perturber le jeu.

Les règles locales s'appliquent (voir Compétitions non sponsorisées).

La Commission Sportive vérifie les départs avant leur affichage (voir attributions de la Commission Sportive).

4) Les compétitions d'été

Les compétitions d'été sont considérées comme des compétitions non sponsorisées. Les règles suscitées s'appliquent. Dès le démarrage des compétitions d'été, un classement sera établi (hors RACE TO BORGO) afin de déterminer les vainqueurs (NET, messieurs et dames). Les trois premiers de chaque catégorie se verront récompensés lors de la remise des prix de la compétition de clôture.

Les points s'attribuent de la manière suivante :

Place (NET)	Points
1	14
2	12
3	10
4	9
5	8
6	7
7	6
8	5
9	4
10	3
BONUS participation (80%)	35

5) La Borgo Cup

La Borgo Cup s'organise sous le schéma suivant :

Après la finale de la RACE TO BORGO, deux équipes s'affrontent : les moins de 40 ans et les plus de 40 ans. Chaque équipe est composée de six joueurs et d'un capitaine assisté par un vice-capitaine. Une femme est obligatoirement capitaine ou vice-capitaine de l'équipe.

La commission sportive nomme les capitaines.

Les joueurs sont qualifiés par leur index. Les six meilleurs index des licenciés au club dans chaque catégorie d'âge sont sélectionnés.

Les équipes s'affrontent selon les formules suivantes lors d'un week-end :

- Le Foursome (match play)
- Le Quatre Balles (match play)
- Le Match Play individuel

Chaque match remporté offre à son équipe 1 point, tandis qu'un match nul rapporte un demi-point.

Est désignée gagnante l'équipe qui aura cumulé 6,5 points.

6) La Race to Borgo

A) Généralités

Chaque compétition identifiée comme faisant partie de la RACE TO BORGO donne au joueur un certain nombre de points, qui est fonction de la valeur en points de la compétition et de son classement dans celle-ci.

La période durant laquelle des points sont attribués va du 1^{er} mars au 10 octobre. A l'issue de cette période, une Finale au cours de laquelle sera attribué le dernier bonus de points est organisée, qui voit nommé Vainqueur de la Race to Borgo et Joueur de l'Année, avec les récompenses dues, le joueur qui aura cumulé le plus de points.

Toutefois, ne seront retenus pour participer à la Finale que les 15 joueurs ayant le plus de points en poche au 10 Octobre.

Voici le l'affiche de la RACE TO BORGO, suivi du tableau d'attribution de points simplifié.



Comme son nom l'indique, la « Race to Borgo » est une épreuve similaire à la « Race to Dubaï ». En voici le règlement.

- **L'intérêt d'un système de cumul de points ?**

Motiver les joueurs corses. Oui ! La Race to Borgo peut être jouée par tous les joueurs corses !

- **Comment ça marche ?**

C'est très simple, chaque compétition identifiée comme faisant partie de la Race to Borgo donne au joueur un certain nombre de points, qui est fonction de la valeur en points de la compétition et de son classement dans celle-ci.

Pour cumuler des points, il faut être licencié corse. Les joueurs non-licenciés corses étant positionnés dans les places rapportant des points ne sont pas comptabilisés. Le joueur corse le plus proche remporte ses points pour le calcul final.

La période durant laquelle des points sont attribués va du 1^{er} Mars au 10 Octobre. A l'issue de cette période, une Finale au cours de laquelle sera attribué le dernier bonus de points est organisée, qui verra nommé Vainqueur de la Race to Borgo et Joueur de l'Année, avec les récompenses dues, le joueur qui aura cumulé le plus de points. Attention, ne seront retenus pour participer à la Finale au Golf Club Borgo que les 15 joueurs ayant le plus de points en poche au 10 Octobre.

- **A quelles compétitions participer ?**

A toutes les compétitions identifiées par la bannière « RACE TO BORGGO », ce qui signifie qu'elles attribuent des points. Voici un aperçu du nombre de points totaux accordés pour quelques compétitions :

- Les compétitions d'été donnent 134 points ;
- Les compétitions sponsorisées donnent 320 points ;
- Le championnat de Corse individuel donne 1100 points ;
- La Finale de la RACE TO BORGGO donne 3325 points ;

B) Le système d'attributions simplifié



Lieu	Epreuve	Points par place										
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
GCB	Compétition d'Ouverture des "Compétitions d'été"	40	30	20	15	10	7	5	3	2	1	134
GCB	Compétition de Clôture des "Compétitions d'été"	40	30	20	15	10	7	5	3	2	1	134
GCB	Compétition de qualification au Championnat du Club	100	70	50	35	25	15	10	7	5	3	320
REG	Championnat de Corse 4 Balles	100	70	50	35	25	15	10	7	5	3	320
GCB	Championnat de Corse Foursome	100	70	50	35	25	15	10	7	5	3	320
GCB	Championnat de Corse par Equipes	100	70	50	35	25	15	10	7	5	3	320
SPE	Championnat de Corse Seniors	100	70	50	35	25	15	10	7	5	3	320
SPE	Compétitions sponsorisées Sperone (à définir)	100	70	50	35	25	15	10	7	5	3	320
GCB	Compétitions sponsorisées Borgo	100	70	50	35	25	15	10	7	5	3	320
MAJEURS												
GCB	Compétition Anniversaire du Borgo Golf Club	320	240	180	120	80	60	40	30	20	10	1100
GCB	Mémorial SATORI Krimau (Coupe du Pro)	320	240	180	120	80	60	40	30	20	10	1100
SPE	Championnat de Corse Individuel	320	240	180	120	80	60	40	30	20	10	1100
GCB	FINALE DU RACE TO BORGO	1000	750	500	250	200	175	150	125	100	75	3325

III) REGLES LOCALES

Les règles locales sont les suivantes :

Edition du 22/01/2010

Dropping Zones :

- Trou n°5 : derrière le green, pour les balles pénétrant dans l'obstacle d'eau latéral signalé par des piquets rouges au-delà du chemin.
- Trou n°6 : au niveau de la bouche d'arrosage, pour les balles reposant dans l'obstacle d'eau latéral entre les trous n°6 et 7.

Obstacles d'eau :

- Trous n°6 et 7 : le pont en terre reliant ces deux trous est considéré comme faisant partie intégrante de l'obstacle d'eau latéral.

Chemins et obstructions inamovibles :

- Les chemins en terre ou gravillonnés, les murs en pierres au trou n°8 font partie intégrante du parcours.
- Les panneaux publicitaires, les poubelles, les bancs et les bouches d'arrosage sont considérés comme obstructions inamovibles.
- Tout arbre soutenu par un tuteur est considéré comme "jeune pousse".

Terrains en réparation (drop gratuit) :

- Trou n°2 : le sillon entre les peupliers et le green, marqué par un piquet bleu.
- Trou n°4 : derrière le green, le monticule de terre constituant le projet de green en attente.
- Trou n°9 : le bunker avant le green signalé par un piquet bleu.

Hors-limites :

- Les routes ceinturant le trou n°1 à gauche et derrière le green sont hors-limites.
- Entre les trous n°4 et 8, et entre les trous n°6 et 7. Attention : le hors-limites entre les trous n°4 et 8 se prolonge jusqu'à la clôture du trou n°9.

- Les clôtures et grillages délimitant la propriété.
- Le practice et le parking sont hors-limites.

Divers :

- L'utilisation d'appareils de mesure électronique est autorisée.
- Les parties se présentant au départ du trou n°1 et engageant leur deuxième tour sont prioritaires.
- Les parties de quatre joueurs sont prioritaires sur les parties d'un ou de deux joueurs.
- Il est interdit de démarrer la partie au trou n°3 sauf autorisation de la Commission Sportive ou Secrétariat.
- Il est interdit de jouer le trou n°6 avant le trou n°5.

En cas de litige, s'adresser à la Commission Sportive ou à l'Enseignant.

Les règles locales sont affichées devant le secrétariat. De plus, pour que nul ne soit plus censé ignorer la loi, un exemplaire des règles locales est distribué pour chaque partie lors des compétitions sponsorisées ou des Championnats de Ligue.

IV) LE LEADERBOARD

Le Leaderboard consigne le classement de la RACE TO BORGIO du 1^{er} mars au 1^{er} novembre. Il est utilisé en dehors de cette période pour afficher les résultats de la Borgio Cup ou d'autres compétitions, à la discrétion du secrétariat.

V) REMISES DES PRIX

Les remises des prix se font 4h après le dernier départ de la compétition. Elles sont suivies d'un cocktail au club house.

Participent de manière régulière à la remise des prix : le Président de la Commission Sportive ou son représentant, le sponsor éventuel, une secrétaire. D'autres participants habilités peuvent se greffer à la remise des prix, voire en assurer le déroulement.

VI) SERIES

Les séries sont modifiées :

1^{ère} Série Messieurs : elle correspond à un index à un chiffre, soit jusqu'à 9,9.

1^{ère} Série Dames : jusqu'à 18,4.

2^{ème} Série Messieurs : de 10,0 à 30,4.

2^{ème} Série Dames : de 18,5 à 30,4.

3^{ème} Séries Messieurs et Dames : de 30,5 à Non Classé.

VII) ETIQUETTE

Tenue et comportement :

Une tenue décente et un comportement correct sont exigés. L'Enseignant, le Secrétariat, et le Club House se réservent le droit d'interdire l'accès au parcours ou au practice à des gens ne respectant pas ces règles de vie essentielles.

Un mauvais comportement en compétition peut entraîner une suspension d'une à trois compétitions (renouvelable), qui est fonction de la gravité de la faute commise.

L'Enseignant s'engage à communiquer les règles de bases à ses nouveaux élèves, et à les remémorer aux anciens.

VIII) SANCTIONS SPORTIVES

Des sanctions sportives pour veiller au respect du règlement intérieur et du Dossier Sportif sont prévues. Elles interviennent en cas de manquement grave aux règles consignées dans ces deux textes. Elles peuvent aller du simple avertissement oral à la suspension de compétition.

Ces sanctions sont proposées à l'initiative d'un membre de l'A.S, du personnel ou de l'enseignant. Elles sont validées par la signature du Président de l'A.S, du Président de la Commission Sportive, d'une secrétaire et de l'Enseignant.

Ces mesures n'étant pas aisément applicables, elles ont davantage valeur de dissuasion par

coercition potentielle agréée.

IX) ARBITRAGE

Lors des compétitions sponsorisées, si aucun arbitre officiel n'est présent, le Comité d'Epreuve est considéré comme habilité à arbitrer. La Ligue peut nommer un arbitre lors des Championnats de ligue organisés au club.

En dehors des compétitions, en l'absence d'un arbitre agréé, l'arbitrage s'effectue par la Commission Sportive ou l'Enseignant.

X) FORMULES DE JEU

Lors des compétitions, les règles fédérales s'appliquent quelle que soit la formule de jeu. Si un doute intervient sur l'une d'elles, se référer au *VADE-MECUM SPORTIF : Gestion Sportive d'un Club* le plus récent.

XI) EQUIPES DE CLUB

1) Equipes et composition

Le club possède deux équipes :

- l'équipe Hommes (comprenant minimum un moins de 25 ans)
- l'équipe Dames (comprenant minimum une moins de 25 ans)

Chaque équipe dispose d'un Capitaine joueur et est composée de 6 membres, soit 4 titulaires et 2 remplaçants.

2) Candidatures et sélection

Les six meilleurs index de chaque catégorie sont proposés en tant que membres de l'équipe. S'ils acceptent, ils font partie de l'équipe pour une durée d'un an.

3) Capitanat

Les équipes seront soumises à un capitanat tournant. Un capitaine ne pourra l'être qu'une fois tous les 3 tournois. Le Capitaine est nommé en concertation par la Commission Sportive et l'Enseignant.

Le Capitaine officie en tant que tel jusqu'à la fin du premier tournoi que l'équipe joue sous son mandat.

4) Entraînement

Les équipes doivent s'entraîner de manière régulière, à hauteur de deux heures une fois par mois, pour lesquelles une participation financière est envisageable.

Les principaux objectifs des entraînements sont de développer la connaissance du jeu des partenaires, de définir en détails les stratégies de l'équipe et de se rompre à l'exercice du jeu en compétition par équipe. Ils ne sont en aucun cas des entraînements techniques. Ils ne tiennent pas lieu de leçon individuelle.

Un joueur s'absentant à deux entraînements consécutifs sera renvoyé de l'équipe (hors cas particulier) jusqu'à son renouvellement. Aucune exception à cette règle ne sera faite pour les joueurs s'absentant à 3 entraînements consécutifs.

Les dates et horaires de ces entraînements sont fixés un mois à l'avance, minimum.

XII) SITE INTERNET

Le site internet du club (<http://www.golfborge.fr/>) est mis à jour quotidiennement. Les résultats des compétitions en Brut et en Net ainsi que les nouveaux index y apparaissent.

Les offres spéciales de l'Enseignant figurent sur la page « enseignement ».

Si les conditions climatiques exigent la fermeture du parcours de manière provisoire, une annonce consigne les modalités de celle-ci sur la page d'accueil.

XIII) CALENDRIER DES COMPETITIONS

Le calendrier des compétitions fonctionne sur le schéma suivant :

1) Calendrier prévisionnel et calendrier type

Calendrier des Compétitions 2010 PREVISIONNEL

Légende

	Incertain
	Fixe mais modifiable
	Fixe et non modifiable
	Compte de manière certaine pour la Race to Borgo

	JANVIER
03-janv	
10-janv	Compétition de Classement
17-janv	
24-janv	Compétition de Classement
31-janv	
	FEVRIER
07-févr	Compétition de Classement
14-févr	
21-févr	Compétition de Classement
28-févr	
	MARS
01-mars	OUVERTURE SAISON RACE TO BORGO
07-mars	Disponible pour Compétition Sponsorisée
14-mars	Compétition de Classement
39893	Disponible pour Compétition Sponsorisée
28-mars	
	AVRIL
04-avr	Disponible pour Compétition Sponsorisée
11-avr	Compétition de Classement
18-avr	Compétition de qualification au Championnat du Club
25-avr	CHAMPIONNAT DE CORSE SPERONE
	MAI
02-mai	Disponible pour Compétition Sponsorisée
09-mai	Compétition de Classement
16-mai	Disponible pour Compétition Sponsorisée
23-mai	Compétition de Classement
30-mai	Disponible pour Compétition Sponsorisée
	JUIN

06-juin	Demi-finales du Championnat du Club
12-juin	2ème Michioui's Masters
13-juin	Championnat de Corse Foursome
20-juin	Finales du Championnat du Club
25-juin	Compétition d'Ouverture des "Compétitions d'été"
27-juin	Disponible pour Compétition Sponsorisée
	JUILLET
02-juil	Compétition d'été
04-juil	
09-juil	Compétition d'été
11-juil	
14-juil	Compétition Anniversaire du Borgo Golf Club
16-juil	Compétition d'été
18-juil	
23-juil	Compétition d'été
25-juil	Disponible pour Compétition Sponsorisée
30-juil	Compétition d'été
	AOUT
01-août	
06-août	Compétition d'été
08-août	Disponible pour Compétition Sponsorisée
13-août	Compétition d'été
15-août	
20-août	Compétition d'été
22-août	Disponible pour Compétition Sponsorisée
27-août	Compétition d'été
29-août	
	SEPTEMBRE
03-sept	Compétition de Clôture des "Compétitions d'été"
05-sept	Championnat de Corse par Equipes
12-sept	Disponible pour Compétition Sponsorisée
19-sept	Compétition de Classement
26-sept	Compétition CORSE MAREE
	OCTOBRE
03-oct	Compétition de Classement
10-oct	Finale de la Race to Borgo
17-oct	Disponible pour Compétition Sponsorisée
23-oct	Borgo Cup : 1er Tour
24-oct	Borgo Cup : 2ème Tour
31-oct	Compétition de Classement
	NOVEMBRE
07-nov	GRAND PRIX DE CORSE SPERONE
14-nov	Disponible pour Compétition Sponsorisée
21-nov	Compétition de Classement
28-nov	Disponible pour Compétition Sponsorisée

	DECEMBRE
05-déc	Compétition de Classement
12-déc	Disponible pour Compétition Sponsorisée
19-déc	Compétition de Fin d'Année
26-déc	

2) Remarques d'ordre général

Les compétitions se modifient à raison d'une toutes les deux semaines.

Les compétitions sponsorisées ont la priorité sur les compétitions de classement.

L'appellation « compétition de classement » englobe également les compétitions ludiques.

Le calendrier doit prendre en compte les compétitions de ligue, dont les dates de sont pas nécessairement fixées.

Les compétitions ludiques ont lieu une fois tous les deux mois minimum. La formule ne peut être la même deux fois d'affilée.

Sous réserve de modifications en cours d'année.

XIV) RESERVATIONS DES DEPARTS

Les mercredi, samedi et jours fériés, les joueurs doivent réserver leurs départs. Les joueurs n'ayant pas réservé leur départ ne sont pas autorisés à jouer sur le parcours.

Les joueurs enfreignant cette règle sont susceptibles d'être affectés par la section VIII de ce dossier.

XV) ENSEIGNEMENT

L'Enseignant est un coordinateur. Il assure le progrès des membres du club, tout en veillant à jouer le rôle d'intermédiaire entre les différentes équipes et la commission sportive. Il a la tâche de conserver le practice en état et est seul et unique responsable des postes couverts qui sont son lieu de travail propre.

1- Opérations découverte

L'enseignant s'engage à participer aux opérations découvertes mises en place soit par la Commission Sportive du Club, soit par la Ligue, soit par la F.F.Golf. Il peut faire appel au bénévole des membres pour l'aider s'il juge que le nombre de participants l'exige. La présence d'un représentant de l'équipe du bureau est recommandée.

Lors de ces opérations, le golf met à disposition ses infrastructures. Dépendant de la nature de l'opération, les balles de practices peuvent être fournies par le club. L'enseignant et le secrétariat se portent garant du bon déroulement de ces opérations en l'absence d'un représentant de la commission sportive.

2 – Initiations

Les initiations sont organisées par le pro. Il est seul à en décider les dates et les modalités. Les compétences de la Commission Sportive lui sont transférées le temps de la réalisation de l'initiation. Il peut demander l'appui de la Commission ou de membres bénévoles.

Les initiations ne concernent toutefois que des « non-golfeurs ». Les joueurs possédant une licence et ayant déjà joué au golf en compétition ne peuvent pas y participer.

3 – Golf Scolaire

L'enseignant est garant du développement du golf chez les scolaires, au même titre que la Commission Golf Scolaire de la Ligue. De plus, si les infrastructures doivent être mobilisées, il sera demandé à l'enseignant et à la Ligue d'en faire la demande au plus tôt.

4 – Rencontres interclubs

La Commission Sportive et l'Enseignant peuvent exprimer la volonté d'organiser une rencontre entre les écoles de golf de Borgo et de l'extérieur, insulaires ou continentales. L'Enseignant s'engage à organiser dans la mesure du possible ces opérations en partenariat avec la Commission Sportive.

Si des infrastructures doivent être mobilisées, il sera demandé à l'enseignant et à l'A.S. d'en faire la demande au plus tôt.

5 – Ecole de Golf

L'école de golf a lieu tous les mercredi, selon des créneaux horaires définis par le pro en ayant la charge. L'enseignant peut à cette occasion, en fonction du nombre d'élèves dont il dispose, demander à réserver à l'école des infrastructures sportives telles qu'un ou deux trous, le practice en partie ou en totalité, ainsi que le putting green de la même manière.

Si une réservation a un caractère récurrent, l'heure doit être transmise aux membres via un affichage permanent.

Si une réservation a un caractère exceptionnel, l'enseignant doit demander l'autorisation de l'exécuter, et le secrétariat doit, si la demande est acceptée, afficher les modalités de la réservations et veiller au respect de la demande du pro.

L'Enseignant est le seul et unique responsable de l'Ecole de Golf. Il est le seul habilité à prendre les décisions et faire les demandes lui étant relatives. Il gère de son propre chef les relations entre l'Ecole, la Ligue et le Club.

6 – Entraînements

Les entraînements concernent un plus petit groupe de joueurs que l'Ecole de Golf. Toutefois, ils peuvent exiger la mobilisation d'infrastructures. Le pro et la Commission Sportive se réservent le droit de réserver une partie des infrastructures, suivant les mêmes modalités que dans le cas de l'Ecole de Golf. Les entraînements ont pour but de former « l'élite » du golf insulaire. Le golf doit mettre à leur disposition tout le matériel jugé nécessaire par le pro et/ou la Commission Sportive, dans la mesure du réalisable.

L'Enseignant est le seul et unique responsable des Entraînements se déroulant au club, y compris des entraînements de Ligue. Il les gère de son propre chef, les adaptant à son gré en fonction de ce qu'il juge être la meilleure méthode d'enseignement. Il a le libre choix de ses méthodes et des membres composant l'entraînement. La Commission Sportive se porte garante du soutien apporté au Pro si un litige intervient à ce sujet avec un tiers.

L'Enseignant est le seul habilité à faire des demandes concernant la modification d'installations lui permettant d'accomplir ses missions d'enseignement au mieux. Le club s'engage à fournir dans la mesure du possible les moyens de travailler dans de bonnes conditions au Pro, et ce faisant, à favoriser l'amélioration du jeu des licenciés du club.

7 – Drapeaux et OPENS

Lors du passage des Drapeaux et des OPENS, le matériel et les infrastructures du club sont mises à l'entière disposition du Pro et de la Commission Sportive.

XVI) STARTER – COMMISSAIRE

Un starter-commissaire est présent, au moins bénévolement, lors des compétitions, afin de veiller au départ dans les temps des parties et assurer le respect des cadences de jeu prescrites.

Le starter peut être un bénévole, l'enseignant, le personnel de secrétariat, un membre de la commission sportive et/ou du comité d'épreuve. Il doit impérativement connaître les cadences de jeu.

XVII) PREPARATION DU TERRAIN

Les boules de départ jaunes et rouges doivent être espacées d'au minimum 30 mètres sur tous les Par 4, et positionnées de manière à ne pas avoir d'obstruction gênante à moins de 20 mètres en avant ou sur les côtés. Elles doivent être positionnées sur des zones planes, tondues ras. Le comité d'épreuve peut demander à cet effet que soit expressément tondue une zone de départ pour le positionnement des boules jaunes ou rouges.

Les positions de drapeaux doivent être réglementaires. Elles ne doivent pas être placées dans des zones trop pentues, respecter une certaine tendance plate du terrain.

Il est strictement interdit aux membres de modifier le piquetage du terrain. Si une incohérence leur apparaît, ils sont priés d'en faire part à la Commission Sportive qui prendra les mesures qui s'incombent, si elle le juge nécessaire.

Il est strictement interdit aux membres de déplacer les boules de départ, hors et en compétition. Elles seront déplacées par l'équipe du terrain, l'enseignant ou la Commission Sportive en respectant les besoins du terrain et du jeu.